

**Objet Aménagement global du centre-ville de Saint-Junien – travaux de renaturation  
Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Vienne**

-----

La Ville de Saint-Junien s'est engagée dans un projet d'aménagement global de son cœur de Ville, dans le cadre de l'opération de revitalisation du territoire (ORT) portée par la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin.

Parmi les projets inscrits au programme d'actions de l'ORT figure le projet de renaturation des rues Lucien Dumas, Vermorel et Gabriel Péri situées dans le centre-ville de Saint Junien.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire sur le territoire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, pour les communes de Saint-Junien et Rochechouart, signée le 21 décembre 2022 ;

VU le Contrat départemental de développement intercommunal (CDDI) de 4e génération conclu le 19 mai 2022 entre la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne ;

VU l'enveloppe budgétaire mise en place par le Conseil Départemental au titre du CDDI de 4e génération ;

VU le budget de la Ville de Saint-Junien ;

Considérant le projet **d'Aménagement global du centre-ville de Saint-Junien – travaux de renaturation**, pour un montant total prévisionnel de 98 000 € HT.

Considérant les modalités d'intervention du Département de la Haute-Vienne au titre des aménagements globaux des espaces publics.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la demande d'inscription de ce projet au CDDI de 4e génération, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	
Lot 1 - VRD	70 600,00 €	Fonds vert	54 220,00 €	55,33%
Lot 2 - Espaces verts	17 400,00 €	CD87/CDDI *	24 180,00 €	24,67%
Lot 3 - Mobilier urbain	10 000,00 €	Saint-Junien	19 600,00 €	20,00%
	<b>98 000,00 €</b>		<b>98 000,00 €</b>	100,00%

\* Le soutien du Département porterait sur le lot 1 et le lot 3, avec un taux d'intervention de 30% sur une dépense prévisionnelle de 80 600 € HT.

Le Conseil municipal, après délibération,

APPROUVE le plan de financement du projet de renaturation du Cœur de ville de Saint-Junien ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin pour une demande d'inscription de ce projet au CDDI de 4e génération, afin de demander une subvention auprès du Département de la Haute-Vienne ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre Le Maire et le Secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité
Adoptée à la majorité
Abstention
Contre

Le Maire de Saint-Junien  
Hervé Beaudet

Le Secrétaire  
Christophe Wacheux